

*La petite révolution dans les transactions immobilières
Lancée officiellement lors du salon RENT 2018*



Horizon #1641

La première garantie contre les vices cachés

Une solution entièrement numérique, simple et rapide à mettre en œuvre



Parce que la révélation et les conséquences d'un vice-caché dans l'immobilier restent une préoccupation essentielle pour les professionnels comme les particuliers

Parce que nous connaissons tous quelqu'un qui a rencontré un problème de vice caché dans l'acquisition d'un bien immobilier

Horizon Assurances a conçu #1641

La première véritable assurance contre le risque de vice caché dans l'immobilier ancien.

Deux versions disponibles : grand public et professionnels.

Une version pro qui offre une réelle valeur ajoutée aux acteurs de l'intermédiation immobilière.

Vice caché, que disent la loi et les usages ?

***L'article 1641 du Code Civil**

Un acquéreur peut demander réparation auprès du vendeur s'il constate après l'acquisition un désordre invisible mais antérieur à l'acquisition, rendant le bien impropre à sa destination.

***Les actes notariés** insèrent une clause d'exonération de responsabilité du vendeur non professionnel de bonne foi qui limite les possibilités de recours de l'acquéreur et exonère le vendeur s'il n'avait pas connaissance du vice caché.

***Les décisions de justice** rejettent donc quasiment toutes les demandes du fait de la complexité à apporter la preuve de la mauvaise foi du vendeur.

Qu'offre désormais la garantie #1641 ?

Pourquoi une assurance contre les vices cachés ? L'idée est née de la collaboration de professionnels membres du réseau Horizon Assurances : courtiers professionnels de l'immobilier et avocats confrontés au quotidien au contentieux délicat du vice caché.

L'ambition d'**Horizon #1641** : apporter une contribution aux enjeux de sécurité et de transparence de la transaction immobilière pour tous les acteurs : vendeurs, acquéreurs et professionnels.

La garantie #1641 protège les acquéreurs en complément à la clause d'exonération des notaires, qui protège les vendeurs.

L'acquéreur est le premier bénéficiaire de l'assurance #1641 : en cas de vice caché dans les 2 ans après l'acte notarié, il est indemnisé sous 90 jours par l'assureur sans avoir à se soucier de la bonne foi du vendeur.

Les + pour les pros :

En recommandant **#1641**, le professionnel dispose d'**un outil valorisant son intermédiation** entre vendeurs et acquéreurs le démarquant de la concurrence.

La version « Pros » offre **un prix attractif et une utilisation souple pour faciliter l'obtention de mandats et réduire les délais de vente.**

Le vice caché dans l'immobilier en chiffres :

- **6.500 à 8.000** transactions immobilières sources de tensions en raison d'une problématique de vice caché chaque année.
- **180 000€ à 260 000€**, le coût moyen d'une transaction dans l'immobilier ancien pour un appartement ou une maison.
- **1%** de fréquence, soit l'équivalent de celle du cambriolage.
- **25%** des tensions aboutissent à un contentieux judiciaire, soit 1.650 à 2.000 procédures par an
- **18 à 36 mois** et plus de **10 000€** en moyenne : le temps et coût de la procédure judiciaire
- La **quasi-totalité** des demandes en justice rejetées en raison de la clause d'exonération de la responsabilité des vendeurs.
- **75% des acquéreurs** résignés face à un vice caché qui n'engagent pas de procédure et supportent les coûts des réparations ou essaient de trouver un compromis entre les acteurs de la vente.
- **15 000€** : coût moyen de réparation du vice caché pour l'acquéreur

**Une innovation
Juridique
Technologique
100% Numérique**



Entièrement digitale, simple et rapide à mettre en œuvre, **Horizon #1641** reste la seule garantie sur le marché protégeant l'acquéreur contre le vice caché et sécurisant ainsi chaque partie concernée dans la transaction.

Infos complémentaires en annexe

Présentation Horizon Assurances & Insured Services

Interview

Photos HD



Horizon Assurances : <http://horizonassurances.com>

40 rue de France 06000 Nice | 0806 800 006 Contact : Rémi Boggio 06 12 06 49 41

remi@horizonassurances.com

Le Mouvement HORIZON ASSURANCES® assure les professionnels de l'Immobilier depuis plus de 4 ans (avec plus de 700 professionnels de l'immobilier et plus de 30 000 particuliers sous garanties) et réinvente leurs solutions d'assurance dans un esprit mutualiste et solidaire.